

ANNEXE 3 LES ACTEURS DU PARCOURS DE FORMATION

• **Le responsable de session de l'Institut 4.10**

Le responsable de session CQP MO est chargé de mettre en place le parcours de formation et de certification.

Il déploie le dispositif selon les règles nationales, organise le déploiement des sessions sur son site de référence et veille à la qualité de la formation.

Il gère le processus de certification, organise les jurys locaux et finalise le dossier de certification de chaque candidat à destination de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Il réalise le bilan des sessions déployées et assure le reporting auprès des différentes instances.

Il est donc l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs du dispositif :

- Il est en charge du suivi de l'assiduité du stagiaire et de la complétude du parcours de formation.
- Il coordonne et supervise l'accompagnement réalisé par les formateurs de suivi.

• **Le formateur de suivi de l'Institut 4.10**

Le formateur de suivi est un formateur consultant de l'Institut 4.10, expérimenté dans le domaine du management et formé aux techniques d'accompagnement et d'évaluation des compétences.

Il est l'interlocuteur principal du manager stagiaire et du tuteur :

- Il accompagne individuellement le manager stagiaire tout au long de son parcours de professionnalisation et de certification.
- Il apporte un soutien méthodologique pour les travaux à conduire en formation, lors des expérimentations en situation professionnelle et pour les réalisations attendues pour la certification.
- Il suit individuellement le développement des compétences du manager stagiaire et coordonne l'évaluation des acquis de formation.

• **Le responsable des ressources humaines**

Il est garant du dispositif CQP et de la mise en place des conditions de réussite pour son organisme. Il est chargé de :

- suivre, soutenir le dispositif, et superviser le développement des managers stagiaires.
- accompagner le tuteur dans sa mission et s'assurer de la mise à disposition, pour le stagiaire et le tuteur, des moyens nécessaires à la réalisation du parcours de formation et de certification.

• **Le N+1 du manager stagiaire**

Il a pour rôle de faciliter la mise en œuvre des périodes d'alternance dans l'unité et la planification des expérimentations (SPE), en lien avec le service RH et le formateur de suivi.

Il ne participe pas à l'évaluation de la progression du manager dans les apprentissages managériaux. Il conserve néanmoins, en tant que hiérarchique, son rôle de supervision du parcours de professionnalisation du manager apprenant, en lien avec le tuteur. Sa participation aux bilans d'étape internes organisés par le responsable RH aux moments-clés du parcours de formation, en est l'une des modalités.

- **Le tuteur en organisme**

Le tutorat est l'une des modalités formatives en situation de travail qui facilite l'acquisition et le développement progressif des compétences du manager apprenant.

Elle se traduit par une relation individualisée et formalisée entre le tuteur et le tuteur.

Mission du tuteur

Le tuteur contribue à ce que le manager acquière les compétences managériales nécessaires à la tenue de son poste, et obtienne la certification visée .

En tant qu'accompagnateur du développement des compétences du manager en formation, son rôle est de suivre sa progression dans les apprentissages managériaux :

1. Il participe au développement des pratiques du manager ;
2. Il accompagne l'expérimentation des situations professionnelles ;
3. Il évalue la progression dans les compétences mises en œuvre sur le terrain via les situations professionnelles définies dans le référentiel de certification, et à l'aide des supports remis.

Interaction avec les autres acteurs

Le tuteur est en lien avec le responsable des ressources humaines, garant de la mise en œuvre du dispositif de formation dans l'organisme.

Le tuteur est en contact étroit avec les acteurs, côté Institut, que sont le responsable de session d'une part, et le formateur de suivi d'autre part qui accompagne individuellement le stagiaire tout au long du parcours.

Il participe au temps de concertation et de coordination mis en place dans le dispositif entre l'Institut et les organismes, dont l'objectif est de veiller à la mise en œuvre des conditions favorables au développement des compétences du manager en formation.

Il est invité à participer au module introductif de présentation du dispositif de formation et de certification, en même temps que le manager dont il est le tuteur, ainsi qu'au bilan de la session de formation à laquelle a participé le manager qu'il a accompagné.

Profil du tuteur

Le tuteur en organisme est **un manager pair expérimenté**, autre que le manager hiérarchique du stagiaire.

Les pré requis pour identifier un tuteur :

- Pratiquer ou avoir pratiqué le management de proximité pendant deux ans minimum
- Être reconnu pour ses qualités relationnelles et pédagogiques
- Être volontaire
- Avoir envie de partager les acquis de son expérience
- Se rendre disponible pour sa mission et pour la formation des tuteurs CQP MO.

Préconisations

- › Le tuteur est, de préférence, choisi conjointement entre le manager hiérarchique du candidat au CQP MO et le responsable des ressources humaines.
La désignation du tuteur s'effectue sur la base du profil et des prérequis définis ci-dessus.

- Afin d'optimiser l'accomplissement de sa mission, chaque tuteur accompagne au maximum deux managers.

Il dispose, à cet effet, du temps nécessaire à l'exercice de sa fonction tutorale.

Il bénéficie également d'une préparation spécifique à sa mission :

- Le suivi intégral de la formation des tuteurs CQP MO, pour chaque tuteur qui s'engage pour la première fois dans le dispositif renoué;
- Un premier échange avec le tutoré et les autres acteurs du dispositif ;
- Un cadrage de la mission qui peut prendre la forme d'une lettre de mission.

Les activités tutorales et leur mise en œuvre

Les activités du tuteur relèvent de trois domaines complémentaires : organisation de l'activité, accompagnement et évaluation.

1. Organisation de l'activité :

- ┆ garantir la mise à disposition des moyens nécessaires pour la période d'alternance ;
- ┆ en organiser le suivi en lien avec le formateur de suivi de l'Institut, le n+1 du manager et le responsable RH ;
- ┆ planifier des points de situation avec le manager stagiaire
- ┆ planifier à la demande du manager stagiaire les temps d'évaluation

2. Accompagnement :

- ┆ faciliter, en tant que personne-ressource, le recueil de la documentation, le recensement des outils et supports nécessaires à la formation, en amont et en aval du présentiel ;
- ┆ mobiliser son réseau de partenaires internes et externes en fonction des besoins du manager apprenant ;
- ┆ amener le tutoré à questionner et ajuster sa représentation du métier de manager ainsi que ses pratiques managériales ;
- ┆ suivre la progression du tutoré dans ses apprentissages managériaux et dans le développement de ses compétences.

3. Évaluation :

- ┆ préparer l'évaluation formative des compétences en organisme, via les situations professionnelles à expérimenter ;
- ┆ organiser les situations d'évaluation selon les modalités déterminées dans le livret d'évaluation des compétences en organisme (Leco) ;
- ┆ évaluer le manager apprenant, formaliser et restituer les résultats de l'évaluation.

Mise en œuvre de la mission

Le temps dédié au tuteur pour l'encadrement d'un manager apprenant dans le cadre du CQP MO est évalué à 11,5 jours, pour un parcours complet, répartis comme suit :

- 7 jours pour les activités d'accompagnement, dont deux demi-journées de réunion de coordination avec le formateur de suivi ;
- 4,5 jours pour les activités d'évaluation.

La formation de tuteur

La formation de tuteur est un préalable indispensable à la réalisation de la mission tutorale.

Formé à l'accompagnement et à l'évaluation des compétences, il saura :

- Organiser et accompagner le parcours du manager apprenant, en utilisant la méthodologie et les outils adaptés au tutorat du CQP MO ;
- Organiser et évaluer les situations réelles de travail, en utilisant la méthodologie et les outils de l'évaluation formative du CQP MO ;
- Communiquer efficacement avec les différents acteurs du dispositif de formation.

La formation des tuteurs est planifiée 1 mois avant le début de la formation du manager stagiaire qu'il accompagne ; l'organisme informe l'institut 4.10 du profil du tuteur et de ses coordonnées.

2020 : Modalités de prise en charge

Nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2020 et ses annexes en vous connectant à votre espace :

<http://extranet.ucanss.fr/portail/portal/default/PRESSOURCESHumainesNC#>:

Nous vous alertons sur le fait que les listes actuelles ne contiennent pas les tarifs 2020, en raison de leur actualisation en cours par l'Institut 4.10.

Conformément au protocole d'accord du 3 septembre 2010 la formation certifiante CQP MO est éligible à la prime de mission tutorale.

Un point spécifique sur l'activité tutorale est par ailleurs fait à l'occasion de l'entretien annuel d'évaluation et d'accompagnement pour les salariés concernés.